

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL403

présenté par

M. Berteloot et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 17° *bis* Le nombre de crimes et délits commis par les étrangers sous obligation de quitter le territoire français, en précisant les cas de récidive ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'actualité récente nous a démontré que plusieurs crimes ont été commis par des personnes qui ne devaient pas se trouver sur notre territoire. En effet, il arrive désormais assez souvent qu'une personne mise en examen pour des faits, parfois graves, était non seulement sous le coup d'une Obligation de Quitter le Territoire Français(OQTF), mais également en état de récidive.

Aussi nous pensons qu'il est essentiel pour le Parlement d'avoir un chiffre clair, précis et indiscutable sur le nombre d'étrangers actuellement sous obligation de quitter le territoire français et reconnus coupables de crimes ou délits en précisant ceux qui étaient en état de récidive.